

## Commune de Saint-Pierre d'Oléron – Prise du Burat :

### Publicité foncière pour projet agricole en zone de marais ou salicole.

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral, est propriétaire d'une parcelle de marais sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron et recherche des professionnels en mesure de gérer cette surface. L'enjeu écologique de ces parcelles réside principalement dans le maintien des milieux ouverts en zone humide.

La mise à disposition des parcelles est temporaire. Elle se fera annuellement avec un renouvellement possible à la fin de chaque année.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Bosses et bassins
Usages exigés :	Fauche et/ou Pâturage ; Projet salicole sur bassins salés
Surface totale :	3,21 ha
Type de mise à disposition :	<u>Fauche ou pâturage :</u> Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 3 ans <u>Projet salicole :</u> Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 9 ans
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

#### Principaux engagements à respecter :

##### **Si projet agricole :**

##### **En cas de fauche :**

- Après le 15 juin de chaque année

##### **En cas de pâturage :**

- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage)
- Pas d'affouragement
- Pas de pâturage hivernal
- Si nécessaire : Gestion des refus par intervention mécanique en dehors de la période allant du 15 avril au 15 juin et lorsque la portance des sols le permet.

### Si ouverture à un projet salicole :

*Il est demandé à tout porteur de projet de déposer un pré-projet détaillé concernant l'utilisation des bassins et justifiant de sa formation.*

- Préservation des autres bassins en fonctionnement naturel (doux ou saumâtre).
- Le matériel d'exploitation sera remis en dehors des parcelles
- Interdiction de stocker tout élément étranger à l'exploitation du marais salant, à l'exception du matériel strictement nécessaire à la gestion du marais salant et ce uniquement en période de production.

### Pour tout projet, socle commun :

#### Conserver la prairie naturelle :

- Interdiction de retournement
- Interdiction de réaliser tout semis sur les parcelles
- Interdiction de fertilisation et de traitements phytosanitaires
- Interdiction de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique

#### Conservation des éléments paysagers :

- Maintien des haies, arbres isolés, mares ou tous autres éléments paysagers identifiés lors de l'état des lieux

#### Encadrement des usages :

- Interdiction d'exercer toute activité agricole dérivée (vente, visites, dégustation, ...)
  - Interdiction d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
  - Interdiction de déposer des tas de débris de quelque nature que ce sur les parcelles
- Pas de construction d'édifice

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

### Localisation, Accès :

**Se référer aux cartes en Annexes.**

*Cette parcelle est située près d'une route, son accès est donc facilité.*

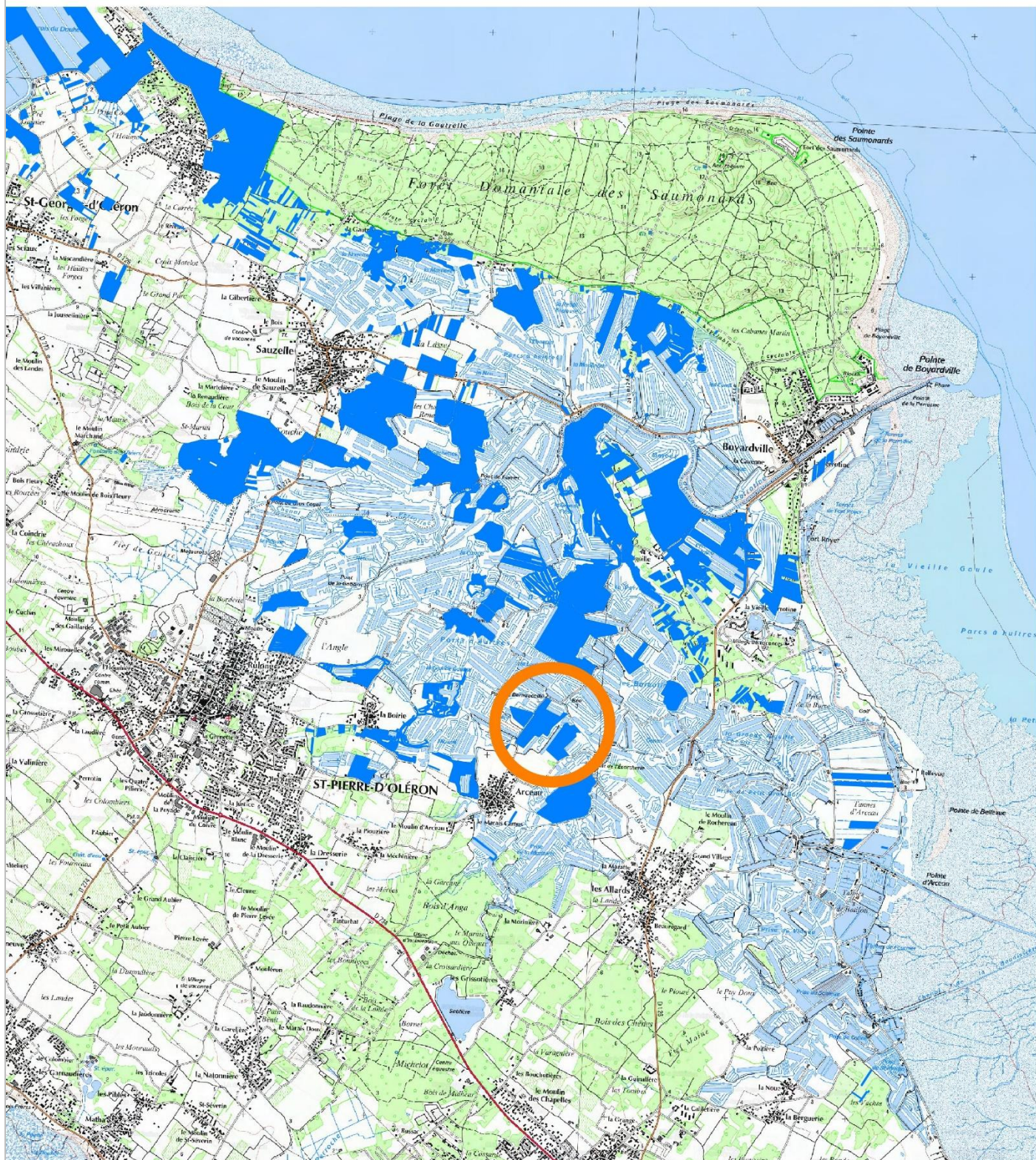
### Référence cadastrale :

Commune	Lieu dit	Section	Numéro	Surface (ha)	Surface estimée de prairie (ha)	Surface estimée de bassin (ha)
SAINT-PIERRE-D'OLERON	PRISE DE BURAT	ZD	47	5,82	3,49	2,33

# Carte de localisation :

## Localisation - Prise de burat

SAINT-PIERRE D'OLERON



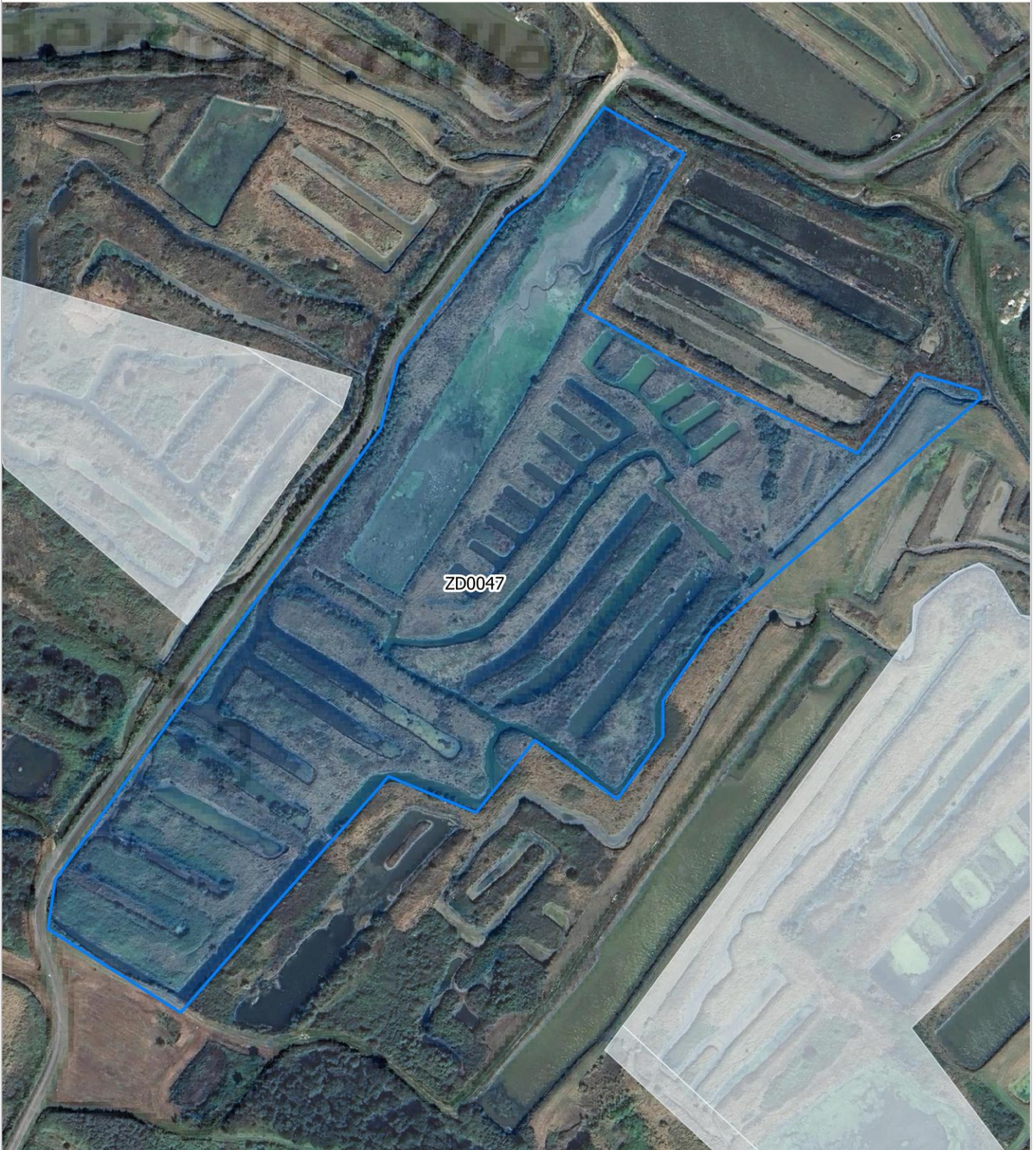
 Parcelle du conservatoire du littoral





0 500 1000 m



# Carte des parcelles à l'attribution :



### Légende

-  Parcelle à attribuer
-  Parcelle du CDL



0 25 50 m



## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

Jérôme POHU  
Service développement économique - Agriculture Durable  
Communauté de Communes de l'île d'Oléron  
59 Route des Allées  
17310 Saint Pierre d'Oléron  
Ou par mail à l'adresse  
[agriculture@cdc-oleron.fr](mailto:agriculture@cdc-oleron.fr)

**Date limite de réception des candidatures le 10/01/2024 à 17h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature :</b>	Gabriel BELMONTE ; Anne LA PERRUQUE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie & Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail : <a href="mailto:gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr">gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</a> <a href="mailto:anne.laperruque@cmds.chambagri.fr">anne.laperruque@cmds.chambagri.fr</a>	 <p><b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME</p>
<b>Projet Agricole :</b> <b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges</b>	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Anaëlle BISSONNET (Chargée de mission territoriale) <a href="mailto:a.bissonnet@cen-na.org">a.bissonnet@cen-na.org</a> Ligne directe : 05 46 88 12 56 Portable : 06 46 18 15 12  Conservatoire du littoral Jean-Michel LALOUE (Technicien Aménagement et Gestion) <a href="mailto:j.laloue@conservatoire-du-littoral.fr">j.laloue@conservatoire-du-littoral.fr</a> Fixe : 05 46 84 72 01 Portable : 06 79 02 69 69	 <p>Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine</p>  <p>Conservatoire du <b>littoral</b></p>
<b>Projet Salicole :</b> <b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges</b>	Communauté de Communes de l'île d'Oléron Jérôme POHU Responsable du service développement économique - Agriculture Durable Fixe : 05 46 47 24 68 Portable : 06 76 21 78 56 Mail : <a href="mailto:agriculture@cdc-oleron.fr">agriculture@cdc-oleron.fr</a>	 <p>ÎLE D'<b>OLÉRON</b> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p>